



Jimmy SANGOUARD-TOMASI
Pierre MILLOUD
Co-secrétaires départementaux
à
Monsieur l'IA-DASEN
2 place André Malraux
CS10627
07006 Privas Cedex

A Privas, le 2 octobre 2026

Référence : SDIA034

Objet : Utilisation de l'application TCHAP dans le cadre des chaînes d'alerte

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons été informé-es de la proposition d'utilisation de l'application TCHAP dans le cadre de chaînes d'alerte à destination des personnels de l'Éducation nationale en Ardèche.

La FSU-SNUipp 07 ne conteste pas, par principe, l'utilisation d'un outil institutionnel de messagerie sécurisé. Un tel outil peut effectivement faciliter la transmission d'informations professionnelles. La FSU-SNUipp est consciente que la chaîne d'alerte doit être pleinement opérationnelle pour la sécurité des élèves et des personnels. Pour autant, l'utilisation de cette application appelle, selon nous, un certain nombre de précisions et de garanties.

Nos collègues directrices et directeurs ne bénéficient pas, pour la grande majorité, d'un téléphone portable professionnel. Pour la FSU-SNUipp, rien ne peut donc rendre l'usage de leur téléphone personnel obligatoire. Si l'utilisation d'une application numérique est indispensable à l'exercice de leurs missions, le matériel nécessaire à cette utilisation doit leur être fourni.

Nous vous demandons donc que le dispositif de chaîne d'alerte avec l'application TCHAP en Ardèche fasse d'abord l'objet d'une présentation et d'un échange dans les instances de dialogue social compétentes avant sa mise en place.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au service public d'éducation et ses personnels.

Jimmy SANGOUARD-TOMASI

Pierre MILLOUD